

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le dix-huit avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

| | |
|---------------------------|----------|
| Conseillers en exercice : | 15 |
| Présents : | 12 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Ouverture : | 20h00 |
| Clôture : | 0h30 |
| Convocation : | 11/04/14 |

Présents : – AUBERTIN Marc – DUQUENET Colette
– BENA Olivier – EHRLE Josiane
– CHAPUIS Romain – FRAPPART Lionel
– CULMET Thierry – GERARD Marie-Thérèse
– DUPRE Steven – HILD Laurence
– DUPRE Jean-Pierre – TALLOTTE Josiane

Excusé : –

Pouvoirs : – ROLAND Brigitte à BENA Olivier
– ZIMMER Sébastien à HILD Laurence
– HALBEHER Martine à GERARD Marie-Thérèse

Secrétaire : – Brigitte ROLAND

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget principal primitif 2014 suivant :

FONCTIONNEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|--|--|--|--|
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 423 885,00 | 423 885,00 |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | | 423 885,00 | 423 885,00 |

INVESTISSEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|--|---|---|
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068) | 44 922,41 | 134 248,72 |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | 37 151,22 | 11 693,31 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 63 868,40 | (si solde positif) |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4) | | 145 942,03 | 145 942,03 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (4) | | 569 827,03 | 569 827,03 |

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du service eau et assainissement suivant :

| EXPLOITATION | | |
|---------------------------------|---|--|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| V O T E | CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 114 611,30 |
| | 52 000,00 | |
| | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) |
| | | (si excédent) 86 938,83 |
| | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 114 611,30 |
| | | 138 938,83 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) | 84 065,57 |
| | | 72 211,30 |
| | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2) | |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) |
| | | (si solde positif) 11 854,27 |
| | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 84 065,57 |
| | | 84 065,57 |
| TOTAL | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 198 676,87 |
| | | 223 004,40 |

3) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal, après délibération, par 14 voix et 1 contre (M. Frappart), décide de pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2014, soit :

- Taxe d'habitation 14,39 %
- Taxe foncière (bâti) 8,57 %
- Taxe foncière (non bâti) 34,23 %
- CFE 17,44 %

4) CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms selon les conditions de l'article 1650 :

Titulaires

LEMAIRE Michel
GERARD Alain
DENIS Bernard
LADWEIN Jean
CORNIBE Roger
LAURAIN Philippe

Suppléants

HALBEHER Robert
MIGOS Yves
AUBRY Michel
MILLION Bernadette
GRANDIDIER Alain
FRAPPART Lionel

5) CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, sa présidente, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont proclamés membres de la commission d'appel d'offres:

| Titulaires | | Suppléants | |
|----------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Nom et prénom | Voix obtenues | Nom et prénom | Voix obtenues |
| CULMET Thierry | 15 | BENA Olivier | 15 |
| CHAPUIS Romain | 15 | HILD Laurence | 15 |
| GERARD Marie-Thérèse | 15 | DUPRE Steven | 15 |

6) CCAS - FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Madame le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste. Avant de procéder à l'élection, le conseil municipal doit fixer le nombre de ses représentants au conseil d'administration

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux.

Par 15 voix obtenues sur 15 exprimées, ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- EHRLE Josiane
- GERARD Marie-Thérèse
- DUPRE Jean-Pierre
- FRAPPART Lionel

7) DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Du fait du renouvellement des conseils municipaux, la Délégation à l'Information et à la communication sur la Défense, qui dépend du Ministère de la Défense, nous demande de désigner un nouveau correspondant Défense au sein de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Nommer M. Olivier BENA, correspondant Défense pour la commune de Val-et-Châtillon.

8) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les délégués suivants :

- **S.D.A.A. 54 :**
 - Titulaire : CULMET Thierry
 - Suppléant : AUBERTIN Marc
- **Meurthe et Moselle Développement (CG 54)**
 - Titulaire : CULMET Thierry
 - Suppléant : AUBERTIN Marc
- **C.N.A.S. :** représentant du conseil : BENA Olivier
- **PAYS DE BADONVILLER :** TALLOTTE Josiane et EHRLE Josiane

9) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les membres des commissions communales suivantes :

Madame Josiane TALLOTTE, Maire, est Présidente de toutes les commissions.

| | | |
|---|---|---|
| FINANCES : BENA Olivier CULMET Thierry FRAPPART Lionel GERARD Marie-Thérèse HILD Laurence | ECOLE, JEUNESSE & SPORT : BENA Olivier EHRLE Josiane GERARD Marie-Thérèse ROLAND Brigitte | FETES, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE : AUBERTIN Marc BENA Olivier CULMET Thierry DUPRE Jean-Pierre DUPRE Steven DUQUENET Colette EHRLE Josiane GERARD Marie-Thérèse HALBEHER Martine ROLAND Brigitte |
| TRAVAUX : CHAPUIS Romain CULMET Thierry DUPRE Steven GERARD Marie-Thérèse HILD Laurence ZIMMER Sébastien | CADRE DE VIE : AUBERTIN Marc BENA Olivier CULMET Thierry DUQUENET Colette FRAPPART Lionel GERARD Marie-Thérèse HALBEHER Martine | FORET : CULMET Thierry DUPRE Steven GERARD Marie-Thérèse |

Il est rappelé que les conseillers peuvent intégrer ou quitter ultérieurement les commissions de leur choix.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le projet d'itinérance musicale, "Le Pays de ma tête en roulotte" initié par Musiqu'Ecole des 2 com' et mis en œuvre par les acteurs locaux de sud-est du Lunévillois prévoit un passage à Val-et-Châtillon le samedi 14 juin, avant de se rendre à la scierie Mchet.
- L'UFOLEP 54 propose à ses associations affiliées, implantées en milieu rural, de venir passer une journée dans leur commune pour animer une journée d'initiations sportives. Cette journée est prévue le 6 mai à Cirey-sur-Vezouze.
- Les parents d'élèves sont conviés à participer une réunion le vendredi 18 avril afin de prévoir quels ateliers organiser dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires l'an prochain.
- Un rendez-vous est prévu dans la zone artisanale pour trouver un emplacement le le Club Canin du Val.

Fin de séance : 0h30

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE